

Mesures d'aide gouvernementales

COVID-19



Conseil
québécois
de la **coopération**
et de la **mutualité**



Avis

Les informations contenues dans le présent document se fondent sur les données fournies par les gouvernements du Québec et du Canada. Elles étaient à jour le 25 août 2020.

Ces mesures font l'objet de changements fréquents et l'interprétation que nous en donnons est générale et ne constitue pas un avis ou des conseils s'appliquant à votre situation spécifique.

Sujets abordés

- ⦿ Survol des mesures d'aide
 - ⦿ Aides fédérales
 - ⦿ Aides provinciales

Gouvernement fédéral - Entreprises

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

- Du 15 mars au 19 décembre 2020
- Rembourse 75% des salaires bruts
 - Jusqu'à 58 700\$; max. de 847\$/employé hebdomadairement
- L'entreprise doit faire le maximum pour payer la différence de 25%
- Démontrer une baisse de revenus de 15% (en mars) et de 30% (en avril et mai), à cause de la COVID-19
 - il ne sera plus requis d'avoir encaissé des pertes d'au moins 30 % pour la toucher (**mise à jour en juillet 2020**)
 - le gouvernement instaure une subvention complémentaire pouvant aller jusqu'à 25 % pour les entreprises qui ont encaissé des pertes de revenus atteignant plus de 50 % depuis le début de la crise. (**mise à jour en juillet 2020**)
- Choisir un comparable :
 - Le même mois en 2019
 - La moyenne de janvier et février 2020
- Obligation de réappliquer à chaque mois

Gouvernement fédéral - Entreprises

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) - suite

- Appliquer sur le site de l'ARC : « Mon dossier d'entreprise »
- OBNL : Peuvent exclure le financement gouvernemental de leur calcul
- Choix entre comptabilité de caisse et comptabilité d'exercice

Remboursement des cotisations de l'employeur

- Assurance emploi
- Régime de pensions du Canada
- RRQ
- RQAP

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/subvention-salariale.html>

Gouvernement fédéral - Entreprises

Subvention salariale temporaire de 10 %

- Équivaut à 10 % de la rémunération versée du 18 mars 2020 au 19 juin 2020,
 - jusqu'à 1 375 \$ pour chaque employé admissible
 - montant maximum total de 25 000 \$ par employeur
- Pas besoin de demander la subvention
- Déduire votre versement courant de retenues à la source d'impôt sur le revenu fédéral, provincial ou territorial que vous envoyez à l'ARC, du montant de la subvention.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/foire-aux-questions-subvention-salariale-temporaire-petites-entreprises.html>

Gouvernement fédéral - Entreprises

Prolongation du programme de Travail partagé

- Prolongation de la durée maximale des ententes relatives au travail partagé, qui passera de 38 à 76 semaines partout au Canada pour les employeurs touchés par la COVID-19.

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travail-partage/avis-covid-19.html>

Gouvernement fédéral - Entreprises

Aide d'urgence pour le loyer commercial

Fin du programme le 31 août 2020

- Prêts à des propriétaires d'immeubles commerciaux. En retour, ceux-ci abaisseront ou annuleront le loyer des petites entreprises qui sont leurs locataires, pour les mois d'avril mai et juin.
- Réduction des loyers de 75% pour les petites entreprises
- L'entreprise locataire couvrira le reste, soit jusqu'à 25 % du loyer mensuel.
- Vise les entreprises qui paient moins de 50 000 \$ par mois en loyer et qui ont temporairement interrompu leurs activités ou dont les revenus précédant la COVID-19 ont diminué d'au moins 70 %.

Gouvernement fédéral - Entreprises

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

- Prêt sans intérêt garanti par le gouvernement
 - pouvant atteindre 40 000 \$
 - Jusqu'à 25% (10 000 \$ max.) peut devenir une subvention, si remboursé avant l'échéance du 31 décembre 2022
- Admissibilité aux entreprises :
 - Ayant versé de 20 000 \$ à 1,5 million \$ en salaires au total en 2019 ;
 - à propriétaire unique
 - qui emploient des travailleurs autonomes à contrat
 - familiales (où les travailleurs sont payés avec des dividendes)
- Faire une demande : auprès de votre institution financière.

<https://ceba-cuec.ca/fr/>

Gouvernement fédéral - Entreprises

Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)

DEC : 140 millions \$ pour les PME qui ne sont pas admissibles aux autres programmes d'aide et qui sont aux prises avec des difficultés de liquidités.

Réseau des **SADC-CAE** : 71 millions \$ pour les entreprises et organismes dans les régions desservies par les SADC et les CAE.

- Aide pour les besoins de liquidité ponctuelle en lien avec la COVID-19;
- jusqu'au 31 mars 2021;
- réception des projets en continu jusqu'à épuisement des fonds.

<https://dec.canada.ca/fra/programmes/cei/coronavirus-farr/index.html>

Gouvernement fédéral - Entreprises

Garantie de prêt pour les petites et moyennes entreprises

Programme de prêts conjoints de la **BDC** pour les petites et moyennes entreprises

Des prêts jusqu'à concurrence de :

- 312 500 \$ aux entreprises ayant des revenus inférieurs à 1 million \$
- 3,125 millions \$ pour les entreprises ayant des revenus de 1 million à 50 millions \$
- 6,25 millions \$ pour les entreprises ayant des revenus supérieurs à 50 millions \$

Des renseignements supplémentaires sur les demandes seront publiés au cours des prochains jours par les institutions financières.

Gouvernement fédéral - Entreprises

Garantie de prêt pour les petites et moyennes entreprises

Garantie de prêt d'**EDC** pour les petites et moyennes entreprises

- Prêts à terme sur capacité d'autofinancement pouvant atteindre 6,25 millions \$ aux clients existants, dont 80 % sont garantis par EDC.
- Cet argent doit servir aux charges d'exploitation.
- Il faut contacter son institution financière.

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/politique-secteur-financier/programme-credit-entreprises.html>

Gouvernement fédéral - Entreprises

Programme de financement pour les moyennes entreprises

- S'adresse aux moyennes entreprises, ayant des revenus entre 100 et 300 millions \$;
- Crédit à court terme pour des montants se situant entre 12,5 et 60 millions \$;
- Géré par la **BDC**.

<https://www.bdc.ca/fr/pages/moyennes-entreprises-formulaire.aspx>

Gouvernement fédéral - Entreprises

Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE)

- Garantie de prêt aux grandes entreprises;
- S'adresse aux grandes entreprises ayant des revenus de 300 millions \$ ou plus;
- Financement de 60 millions \$ ou plus, afin de maintenir leurs activités et de se positionner pour une relance économique rapide.

Détails disponibles sous peu.

Gouvernement fédéral - Entreprises

Innovation et Startup

- 250 millions \$ au Programme d'aide pour la recherche industrielle, afin d'appuyer les innovateurs et d'autres entreprises en démarrage qui ne sont pas admissibles à la subvention salariale.

<https://nrc.canada.ca/en/support-technology-innovation/about-nrc-industrial-research-assistance-program>

Jeunes entrepreneurs

- 20,1 millions \$ pour que Futurpreneur Canada puisse offrir à ses clients un allégement de leurs paiements pour une période allant jusqu'à 12 mois.

<https://www.futurpreneur.ca/fr/>

Gouvernement fédéral - Entreprises

Taxe de vente et des droits de douane

- Reporter jusqu'au 30 juin 2020 les versements de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), ainsi que les droits de douane à l'importation qui étaient exigibles au 31 mars.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/foires-aux-questions-tps-tvh.html>

Impôt sur le revenu

- Jusqu'au 30 septembre 2020 pour payer les montants de l'impôt sur le revenu qui deviennent exigibles à compter du 18 mars et avant le mois de septembre 2020. Cet allègement s'applique au solde d'impôt à payer, ainsi qu'aux acomptes provisionnels.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/dates-declarations-paiement-covid-19.html>

Gouvernement fédéral - Sectoriel

Aide d'urgence aux organismes communautaires

Les coopératives assimilables à des OBNL sont admissibles à ce programme pour lequel il est possible de soumettre une demande de financement pour appuyer diverses activités qui répondent à un besoin pressant d'inclusion sociale ou de bien-être causé par la COVID-19

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/fond-soutien-commuautaire-urgence.html>

<https://www.croixrouge.ca/nos-champs-d-action/interventions-en-cours/covid-19-nouveau-coronavirus/aide-d-urgence-aux-organismes-communautaires-en-reponse-a-la-covid-19>

Gouvernement fédéral - Sectoriel

- Aides aux secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture
- Soutien aux aéroports
- Culture et sport
- Soutien aux diffuseurs et aux médias
- Aide aux communautés nordiques
- Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés
- Changements temporaires au programme d'Emplois d'été Canada
- Tourisme
- Énergie

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#industries>

Gouvernement fédéral - Individus

Prestation canadienne d'urgence (PCU)

- 2 000\$/mois, imposable
- Durée maximale de 7 mois
- Pour les travailleurs admissibles qui ont perdu leur revenu à cause de la COVID-19
- Aussi accessible aux travailleurs autonomes, aux travailleurs à temps partiel, aux travailleurs qui terminent leur Assurance-emploi et aux gens qui n'auront pas de travail saisonnier
- Portail pour s'inscrire : Mon dossier de Service Canada

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html>

Gouvernement fédéral - Individus

Prestation canadienne d'urgence pour étudiants

- 1 250\$/mois, de mai à août
- 2 000\$ si vous vous occupez d'une autre personne
- Admissibles si : aux études en ce moment ; rentre à l'école en septembre ; a obtenu un diplôme après décembre 2019.
- Les étudiants qui gagnent 1000\$ ou moins par mois, peuvent aussi la toucher.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/prestation-urgence-etudiants.html>

Gouvernement fédéral - Individus

Aides spécifiques pour plusieurs clientèles

- Enfants et familles
- Communautés autochtones
- Aide alimentaire
- Personnes en situation d'itinérance
- Femmes victimes de violence
- Santé mentale
- Aînés
- Étudiants et diplômés

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#particuliers>

Gouvernement provincial - Entreprises

Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19)

- Entreprises de tous les secteurs d'activité.
- Démontrer un lien de cause à effet entre ses problèmes financiers ou opérationnels et la pandémie de la COVID-19.
- Prêt ou d'une garantie de prêt pouvant atteindre 50 000 \$
- Dépôt d'une demande : communiquer avec votre MRC ou l'organisme responsable de la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) sur votre territoire

<https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/>

Gouvernement provincial - Entreprises

Fonds local d'investissement (FLI)

- Moratoire de six mois pour le remboursement (capital et intérêts) des prêts déjà accordés par l'entremise des FLI.
- Les intérêts accumulés au cours de cette période seront additionnés au solde du prêt.
- Cette mesure s'ajoute au moratoire déjà en place dans le cadre de la plupart des politiques d'investissement en vigueur dans les municipalités régionales de comté (MRC), lequel peut atteindre douze mois.

<https://www.economie.gouv.qc.ca/fr/bibliotheques/programmes/aide-financiere/fonds-local-dinvestissement-fli/>

Gouvernement provincial - Entreprises

Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)

- Financement d'urgence pour les entreprises dont les liquidités sont affectées par les répercussions de la COVID-19.
- La garantie de prêt est privilégiée en tout temps. Le financement peut aussi prendre la forme d'un prêt d'Investissement Québec.
- Intervention financière est de 50 000 \$, au minimum.
- Pour soutenir le fonds de roulement de l'entreprise.
- Contacter votre institution financière.

<https://www.investquebec.com/quebec/fr/salle-de-presse/nouvelle/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html>

Gouvernement provincial - Entreprises

Aide pour le loyer commercial

Le gouvernement du Québec bonifie le programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial :

- Compensation de 50 % de la perte des propriétaires ;
- La perte passe de 25 % à 12,5 % du coût du loyer.

https://www.economie.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiques-de-presse/communique-de-presse/?no_cache=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=24676&cHash=2c9b428b03ee560d513a69f84408b96a

Gouvernement provincial - Entreprises

Caisse de dépôt et placements du Québec

- Entreprises de partout au Québec et de tous les secteurs d'activités.

Critères :

- Être rentable avant le début de la crise de la Covid-19
- Avoir des perspectives de croissance prometteuses dans son secteur
- Être à la recherche d'un financement de 5 millions et plus

<https://www.cdpq.com/fr/formulaire-covid-19>

Gouvernement provincial - Entreprises

Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME) - **Terminé**

- Vise la formation du personnel, sur le numérique et le travail à distance (et autres sujets connexes)
- Rembourse 100% des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 100 000 \$
- Le salaire des travailleurs en formation sera remboursé jusqu'à un maximum de 25 \$/h, représentant 25 % à 100 % des heures totales rémunérées
 - Modulé en fonction de l'aide d'urgence du gouvernement fédéral, à laquelle l'entreprise est admissible.
- Fortement recommandé que les formations puissent être suivies en ligne ou à distance.
- Début du programme rétroactif au 15 mars et il prendra fin le 30 septembre 2020.
- Contact et dépôt d'une demande auprès du conseiller en entreprise de votre région (MTESS).

<https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/programme-actions-concertees-pour-le-maintien-en-emploi-pacme-covid-19/>

Gouvernement provincial - Entreprises

Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE) - **Terminé**

- Aide financière qui vise à compenser la différence entre le salaire et la Prestation canadienne d'urgence (PCU).
- Les travailleurs admissibles recevront 100 \$ pour chaque semaine de travail admissible, rétroactivement au 15 mars 2020, pendant un maximum de 16 semaines.

<https://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/actualites/details/167331/2020-04-03/>

Gouvernement provincial - Entreprises

Harmonisation avec le Gouvernement fédéral

Taxes de vente

- Report jusqu'au 30 juin, pour les entreprises, de leur déclaration et de leurs versements à l'égard des remises de TVQ prévues du 31 mars, du 30 avril et du 31 mai, sans intérêts ni pénalités

Impôt sur le revenu

- Date limite repoussée au 30 septembre 2020 pour la production des déclarations de revenus, le paiement des impôts et des acomptes provisionnels

<https://www.revenuquebec.ca/fr/maladie-a-coronavirus-2019-covid-19/mesures-dassouplissement-pour-les-citoyens-et-les-entreprises/>

Gouvernement provincial - Sectoriel

- Soutien à l'industrie touristique

<http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=ajd&type=1&idArticle=2806113534>

- Culture et Communications

https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=2328&no_cache=1&tx_ttnews%5BpS%5D=1591981688&tx_ttnews%5Btt_news%5D=8467&tx_ttnews%5BbackPid%5D=2321&cHash=0c6829e2e56bdd84a8c45e3a2a5d3426

Gouvernement provincial - Individus

Aide au logement résidentiel

- Prêt sans intérêt pour le paiement du loyer, géré par la Société d'habitation du Québec (SHQ).
- Admissible pour les coopératives d'habitation.

http://www.habitation.gouv.qc.ca/medias/communiqués_de_presse/communiqué_de_presse/article/detail/detail/des_mesures_en_habitation_pour_aider_les_ménages_affectés_par_les_conséquences_de_la_pandémie_actuelle.html